



12^{ème} EMBRUN-BAD 10 et 11 Octobre 2026

Règlement particulier

PARTICIPATION.

Art.1. Le Tournoi, organisé les 10 et 11 Octobre par Badminton Club Embrunais, est autorisé par la FFBAD sous le n° (en cours), dont il respecte le règlement général.

Art.2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la **Fédération Française de Badminton** de toutes les catégories d'âges de Minimes à Vétérans. Le tournoi est ouvert aux séries de NC à N3.

Art.3. L'organisateur s'appuiera sur une mise à jour du classement CPPH le jour de la confection des tableaux pour vérifier les classements de chacun des participants.

Art.4. Tout participant doit être en règle avec la **Fédération Française de Badminton** et doit être en possession de sa licence compétition.

TABLEAUX.

Art.5. Les tableaux proposés seront :

Le samedi 10 octobre 2026 : soit le simple (simple homme ou simple dame), soit le double mixte.

Le dimanche 11 octobre 2026 : double homme et double dame.

Les joueurs pourront s'inscrire pour deux disciplines différentes (sur deux jours différents) selon les conditions financières de l'article 4.

Les tableaux seront regroupés selon la moyenne de la cote FFBaD de la paire le jour du tirage au sort (1 octobre 2025).

Les x meilleurs moyennes seront ainsi regroupés, puis les y suivantes, ... et ainsi de suite jusqu'à épuisement des inscrits. Pour chaque tableau, les têtes de séries seront déterminées à partir de la moyenne de la cote FFBaD de la paire le jour du tirage au sort.

Art.6. Toutes les phases préliminaires de simples et doubles se feront prioritairement (*et dans la mesure du possible*) en poules de 4 avec 2 qualifiés par poule. En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être proposé, en accord avec le juge arbitre, d'organiser des tableaux en poule unique afin d'assurer le bon « déroulé » de la compétition.



Art.7. Conformément à l'article 3.2.1.5 du RGC actuel de la FFBAD, dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne pourra pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Si un ou plusieurs joueurs empêchent l'application de cette règle, leur équipe pourra voir son inscription être refusée.

Cas particuliers : Un joueur NC ou P12 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D8 ou plus.

Un joueur P11 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).

Art.8. En cas d'égalité de côte FFBaD pour la confection des tableaux, l'équipe du joueur le plus jeune en catégorie jouera dans le tableau supérieur.

Art.9. Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge Arbitre, de modifier les poules et/ou les tableaux et de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

ARBITRAGE.

Art.10. Le tournoi se déroulera selon les règles de la Fédération Française de Badminton.

Art.11. La compétition se déroulera en auto arbitrage jusqu'aux finales incluses. Tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit ou désigner si possible et si nécessaire, un arbitre (ou faisant office).

Art.12. Le juge arbitre de la compétition est **Florian HAY (BBC) 06.74.50.80.04** Le GEO principal du tournoi est **Anthony RODIER (BCE-05) 07.86.05.95.87.**

ENGAGEMENTS.

Art.13. L'organisateur a fixé les droits d'engagement pour chaque joueur comme suit : **22,00 € pour un ou deux tableaux**

Art.14. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à partir de la réception du règlement, par virement, via la plateforme Badnet, ou par chèque à l'ordre du **Badminton Club Embrunais.**

Art.15. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée. Les inscriptions non accompagnées de règlement ne seront pas prises en compte Les engagements devront être effectués **avant la date limite du mercredi 30 septembre 2026.**

Tirage au sort et composition des tableaux **Vendredi 1 octobre 2026.**



INSCRIPTION pour les MINEURS :

Art.16. Conformément au RGC relatif à un joueur mineur, celui-ci devra être accompagné d'un adulte responsable, et présent pendant toute la durée de la compétition.

Le responsable du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage et devra disposer d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement d'un mineur.

Le juge-arbitre devra interdire la compétition à un joueur mineur se présentant sans adulte responsable au tournoi.

SANCTION, FORFAIT & REMPLACEMENT :

Art.17. Tout joueur concerné par une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi.

Art.18. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir article «forfaits» du RGC et la procédure de gestion des forfaits et des sanctions de la FFBaD).

Art.19. En cas de forfait, Il devra prévenir le club organisateur et/ou le JA de sa non-participation (si le comité d'organisation/JA n'est pas prévenu et/ou sans réception d'un justificatif et/ou avec sanction à posteriori à l'encontre du joueur forfait consécutive à ce tournoi : les droits d'engagements ne seront pas remboursés) et adresser sur le site de la ligue : sudbad.fr/forfait.

En cas d'absence de justificatif, le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre. Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. Si pas de possibilité, l'organisateur avertira le joueur de sa non-participation dans la discipline concernée. Aucun remboursement ne sera effectué après la date du 1 **octobre 2026** (date de constitution des tableaux) sauf en cas de forfait justifié auprès de la Ligue PACA de Badminton, conformément au règlement des forfaits affiché dans la salle (une copie du justificatif devra être envoyée à l'organisateur)

ECHEANCIER :

Art.20. Tous les joueurs seront convoqués 1h00 au minimum avant l'heure prévue pour leur 1er match. Les échéanciers de chaque jour sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés pour le bon déroulement du tournoi. Par conséquent les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif. Une fois le tournoi commencé pour chaque discipline de chaque série, les matches peuvent



être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du tournoi.



RESPONSABILITES des JOUEURS :

Art.21. Tout participant, y compris les mineurs avec leur adulte responsable, devra faire enregistrer sa présence dès son arrivée, chaque jour du tournoi. Tout départ de la salle sans l'accord du juge arbitre sera considéré comme un abandon volontaire et fera donc l'objet d'une disqualification.

Tout joueur inscrit au tournoi devra respecter le code de conduite des joueurs de la FFBaD et pourra demander l'avis du juge arbitre et éventuellement contester cet avis en portant réclamation sur le rapport du Juge Arbitre et en adressant une lettre à la Commission Compétition compétente pour une réception dans les 5 jours suivant la fin du tournoi.

ACCES au PLATEAU DE JEU & au TERRAIN :

Art.22. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque, devant disputer leur match, les conseillers (2 personnes au maximum par ½ terrain avec une tenue correcte) assis sur les chaises prévues du côté de leur joueur et sur le terrain si le score est à 8 points la 1^{ère} fois ou lorsque le joueur aura changé de demi terrain à la fin du set , les membres du club organisateur, le juge arbitre et les arbitres (ou faisant office) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain et son environnement immédiat sans la permission du Juge Arbitre.

TEMPS :

Art.23. Les joueurs disposent de 3 minutes de temps de préparation (dit temps de mise en condition) pour se rendre sur l'un des 7 terrains désigné et débiter leur match : temps pris entre le 1^{er} appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants compris et fait dès l'arrivée sur le terrain). Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait" par le juge arbitre.

Art.24. Les joueurs devront être présents sur le terrain lors des arrêts de jeu prévus à l'annonce des 20 secondes restantes pour reprendre le jeu faute de quoi ils pourront être "disqualifiés" par le juge arbitre.

Art.25. Le temps minimum de repos entre deux matches successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

TENUE, VOLANTS & ACCESSOIRES :

Art.26. Une tenue de badminton (maillots & shorts), conforme au RGC de la FFBaD en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries. La publicité sur la tenue doit être également conforme au RGC de la FFBaD en vigueur.



Art.27. Le volant officiel est le : plume RSL 1 pour toutes les séries. Une boîte du volant officiel devra être achetée et utilisée par les joueurs d'un même match en cas de désaccord entre eux (volants disponibles à la table de marque au prix de 35€ la boîte). Les joueurs doivent jouer uniquement avec des volants plumes conformément au RGC de la FFBaD. Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match (2 raquettes conseillées).

DROIT A L'IMAGE :

Art.28. Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce tournoi 2026.

Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus tard lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

ADOPTION DU REGLEMENT :

Art.29. Toute participation implique l'adoption du présent règlement particulier, supervisé par le JA, dans la totalité de ses articles. Le comité d'organisation du tournoi et le Juge Arbitre remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement particulier, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.

